

# **CSA : modifications des paramètres techniques d'autorisation de radios privées**

Le CSA a autorisé les modifications de paramètres techniques des autorisations des services suivants :

- RFM (Ajaccio) ;
- Europe 1 (Ajaccio, Aubagne) pour une durée expérimentale de six mois ;
- NRJ Marseille (Marseille) ;
- Chérie FM Marseille (Marseille) ;
- Rire et Chansons (Marseille) ;
- Radio FG (Marseille).

Ces opérations ne présentent pas d'incompatibilité avec le spectre français et international et n'entraînent pas de modification substantielle des données au vu desquelles les autorisations ont été délivrées au sens du premier alinéa de l'article 42-3 de la loi du 30 septembre 1986.

***La décision est à retrouver ici.***